



Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20

présents titulaires : 18suffrages exprimés : 17

- pour : 17

DÉLIBÉRATION nº B2017/185

L'an deux mille dix-sept et le 20 octobre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents: B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE, N. SALCUNI, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Absents excusés : FROYO, RLACOME.

Objet : Travaux d'aménagement sur les zones d'activités

Monsieur le président ne prend pas part aux débats et à la délibération. Monsieur le Premier Vice-Président évoque l'aménagement des zones d'activités pour lesquelles la communauté de communes est compétente de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2017.

Après avoir présenté le contexte général, Monsieur le premier vice-président évoque le sujet de raccordement du Pôle Pyrénées santé à l'alimentation électrique et à l'eau potable. La CCPL est sollicitée pour prendre à sa charge la partie publique des raccordements.

Le devis total formulé par ESL Lannemezan s'élève à 4 814.48 € TTC.

Pour ce qui concerne le CM10, il rappelle l'état d'avancement du chantier SNCF Réseau ainsi que les aménagements réalisés dans le cadre de ce chantier.

Dans un premier temps, dans le cadre de l'équilibre général du projet, le passage de gaines électriques et de coffrets électriques avait été abandonné. Cette mesure risquant d'être pénalisante pour le futur, car susceptible de créer une dégradation sur les gaines laissées en attente sous la terre et pouvant rendre les travaux de déploiement électriques plus compliqués. Compte tenu de ces risques, il est proposé de réaliser ces travaux d'aménagement.

Un devis de 3.100 € HT a été établi par ESL.

Ces dépenses rentrent dans le cadre des crédits ouverts au BP.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- D'autoriser Monsieur le premier Vice-président à signer le devis d'un montant de 4 814.48 € TTC avec ESL pour le raccordement public et la desserte du lot du Pôle Pyrénées Santé sur la Zone d'Activité de Peyrehitte,
- D'autoriser Monsieur le premier Vice-président à signer le devis d'un montant de 3 100 HT avec ESL pour les travaux de déploiement électrique sous le barreau routier desservant la zone d'activité du CM10.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le ^{2 5} NOV. 2017



Monsieur le Président,

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.